

*Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre*

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Date de convocation : 03/07/2023
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 61
Date d'affichage : 03/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du trois juillet deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles – Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
BEAUJARD Maryse - Titulaire	LEGER Jean-Marc – Titulaire
BECKER Cécile - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	MASSÉ Jean – Titulaire
CHAMPAGNAT Jean-Louis - Titulaire	MICHEL Nathalie - Titulaire
CHANTEMILLE Sophie – Titulaire	MORISSET Dominique - Titulaire
CHARPENTIER Dominique – Titulaire	PERRIER Benoît – Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	PICARD Christine – Titulaire
CHOUBARD Nadia - Titulaire	POUILLOT Denis - Titulaire
CORDE Yohann - Titulaire	PRIGNOT Roger - Titulaire
CORDET Yannick - Titulaire	RAMEAU Etienne – Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
D'ASTORG Gérard - Titulaire	RENAUD Patrice - Titulaire
DEMERSSEMAN Gilles - Titulaire	REVERDY Chantal - Titulaire
DROUHIN Alain – Titulaire	REVERDY Gilles – Titulaire
DUFOUR Vincent – Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FERRON Claude - Titulaire	SANCHIS Jean-Pierre - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	THIEULENT Maryline - Titulaire
GERMAIN Robert - Titulaire	VANDAELE Jean-Luc - Titulaire
GIROUX Jean-Marc - Titulaire	VANHOUCHE André – Titulaire
GROSJEAN Pascale – Titulaire	VIGOUROUX Philippe - Titulaire
HABAY BARBAULT Céline - Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie – Titulaire
HERMIER Bernadette – Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
JARD Nathalie – Titulaire	XAINTE Arnaud - Titulaire
JASKOT Richard - Titulaire	

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CONTE Claude, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Chevalier), GUILLAUME Philippe, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Jard), LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. Vandaele), LHOTÉ Mireille (pouvoir à M. Pouillot), LOURY Jean-Noël, MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), MILLOT Claude (pouvoir à Mme Cordier), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi).

Délégués absents : BOISARD Jean-François, COUET Micheline, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUQUET Yves, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, MELLIN Solange, PAURON Éric, PROT Michel, ROY Daniel, SAULNIER Nathalie

Secrétaire de Séance : Jean MASSÉ

OBJET : Création d'un poste afin d'assurer les missions d'Animateur/rice sur le Centre de Loisirs Forterre

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique et son article L332-23 1° relatif aux accroissements temporaire d'activité.
- Considérant qu'il convient de créer un poste à temps complet d'Animateur/rice en accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux.
- Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines consultée le 21 juin 2023,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Ressources Humaines,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (61 voix pour) :

- Valide l'ouverture d'un poste en accroissement temporaire d'activité d'Animateur/rice à 35/35^{ème}, pour assurer les fonctions évoquées précédemment.
- Dit que cet emploi est ouvert conformément à l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique.
- Précise que le niveau de recrutement est fixé sur la base de la grille indiciaire du corps des adjoints d'animation territoriaux.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023 annexe,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

